

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CHALAND Jean Paul

Présents : CHALAND Jean-Paul - DUMAS Georges - PICHON DELOME Marie-Line - CROUZET Éric - PACALON Didier - PICHON Daniel – GUERIN Alain - BROUSSARD Frédéric - VEY Christophe

Absents : DESAGE RECHATIN Fabienne - BROUSSARD Olivier

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES

Pour faciliter l'accès des secours, la distribution du courrier..., la commune a décidé de dénommer les rues du bourg et des hameaux et de numéroter les habitations.

Afin de simplifier cette démarche, la commune a sollicité les services de la Poste.

A cette occasion, M. JURINE, directeur à la Poste, est venu expliquer au conseil municipal le rôle de la Poste dans cette démarche : diagnostic, conseils, réalisation du plan d'adressage, vérification sur le terrain ... Le coût de cette prestation s'élève à 3 427.20 € TTC.

CHEMIN DE PLATESPINAT

Suite au déclassement d'un chemin rural situé à Platespinat, le conseil municipal décide de mettre en vente ce chemin. Conformément à la réglementation, les riverains de ce chemin, prioritaires pour l'acquisition, seront avertis par courrier.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit que la compétence urbanisme devienne une compétence des Communauté de Communes. Toutefois, si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20% de la population s'opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu. Les communes doivent donc se prononcer sur ce transfert.

Le conseil municipal du Mas de Tence émet un avis favorable à ce transfert.

PRET

Le prêt contracté en 2016 pour l'acquisition de la maison de M. GEMUNDT n'a pas encore été débloqué. La banque propose à la commune d'annuler ce prêt et d'en signer un nouveau du même montant, toujours sur 15 ans mais à un taux à 1,40 % au lieu de 1.70 %.

Le conseil municipal accepte d'annuler le prêt signé en 2016 et d'en contracter un nouveau au taux de 1,40 %.

SUBVENTIONS ADMR ET CATM

Le conseil municipal alloue, pour 2017, une subvention de 350 € à l'ADMR de Tence et une subvention de 100 € à la CATM.

LOGICIELS INFORMATIQUES

A compter de 2018, l'assistance progiciels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale n'assure plus la maintenance des logiciels informatiques actuels de la commune.

Afin de continuer de bénéficier de cette maintenance, la commune décide de changer de logiciels et approuve l'achat du pack proposé par la Société Berger Levrault

QUESTIONS DIVERSES

- Panneaux agglomérations et hameaux : A la demande de la commune, les limites d'agglomération ont été modifiées et les panneaux indiquant les lieux-dits seront changés.
- Panneau d'informations : un panneau d'informations touristique sera installé aux « 4 Routes »



- Week-end mycologique : la commune accueillera les 23 et 24 septembre prochains une exposition mycologique à la salle du Belvédère
- Cloches : Suite à l'arrêt des cloches le matin, le conseil municipal décide de faire sonner les heures entre 10 heures et 20 heures
- Salle du Belvédère : il est nécessaire de réaliser de nouveaux travaux pour optimiser le chauffage de la salle du Belvédère. Le coût de cet investissement s'élève 2 672.64 € TTC
- Chemins de randonnées : Les fiches descriptives des nouveaux chemins de randonnées sont commandées. Ces chemins seront prochainement balisés.
- Syndicat des Eaux de la région de Tence : le maire informe le conseil municipal que le Syndicat des Eaux va réaliser une étude de faisabilité pour la sectorisation des compteurs.